

*Le Secrétaire général du Département politique, P. Micheli,  
à l'Ambassadeur de Suisse à Athènes, J.-A. Cuttat<sup>1</sup>*

Berne, 20 juillet 1967

Cher ami,

En réponse à votre lettre du 13 juillet<sup>2</sup>, je m'empresse de vous faire savoir que le Chef du Département<sup>3</sup> m'a récemment remis votre communication du 8 juin<sup>4</sup> et votre étude politique<sup>5</sup> sur la démocratie en Grèce.

J'ai lu ce texte avec la plus grande attention et je l'ai transmis, à titre personnel, à M. Olivier Reverdin dont l'intérêt pour tout ce qui touche la Grèce vous est connu. En revanche, je me suis abstenu de le porter à la connaissance des signataires du «Manifeste»<sup>6</sup>. Vous prenez en effet tellement à cœur la défense du nouveau régime<sup>7</sup> que j'ai craint que votre plaidoyer ne choque ses destinataires. Si l'on peut admettre qu'en certaines circonstances et en certains lieux les dictatures sont un moindre mal, elles restent à mes yeux et à ceux de la plupart de nos compatriotes un système condamnable. Il est possible qu'à Athènes il ait été nécessaire de mettre le holà à une crise susceptible de dégénérer<sup>8</sup>. En conclure que la Grèce n'est pas mûre pour la démocratie relève de l'appréciation personnelle des observateurs. Mais c'est une thèse qui me paraît dangereuse lorsqu'elle est émise par un ambassadeur de Suisse s'adressant à des personnes qui ne font pas partie de l'administration.

Loin de moi l'idée d'apporter une limitation quelconque à votre liberté de jugement et d'expression quand elle se manifeste dans le cadre du Département. Dès qu'il s'agit d'en sortir, il faut être particulièrement prudent, surtout lorsqu'on applique à un pays étranger des critères différents de ceux que l'on trouve bons pour nous.

J'espère que vous ne m'en voudrez pas d'avoir exprimé ma pensée en toute franchise et je vous prie de croire, cher ami, à mes sentiments les meilleurs.

1. *Lettre (copie):* E2806#1971/57#104\* (17-37). Rédigée par A. Natural et signée par P. Micheli. Cette copie a été adressée à P. Micheli.

2. *Lettre de J.-A. Cuttat à P. Micheli du 13 juillet 1967*, E2001E#1978/84#3197\* (B.73.0).

3. *W. Spühler.*

4. *Lettre de J.-A. Cuttat à W. Spühler du 8 juin 1967*, doss. comme note 2.

5. *Rapport de J.-A. Cuttat du 6 juin 1967*, doss. comme note 2.

6. *Sur les activités en Suisse d'organisations en faveur du retour de la démocratie en Grèce*, cf. doss. E2001E#1980/83#2550\* (B.73.0.(1)).

7. *Sur les controverses liées à l'appréciation du nouveau régime par J.-A. Cuttat*, cf. la lettre de J.-A. Cuttat à P. Micheli du 12 mai 1967, dodis.ch/32729; la lettre de W. Spühler à R. Jost du 13 octobre 1967, dodis.ch/32730; la notice de M. Gelzer à W. Spühler du 30 octobre 1967, dodis.ch/32731; la notice de M. Gelzer du 30 octobre 1967, dodis.ch/32732 et le télégramme N° 11 de J.-A. Cuttat au Département politique du 4 avril 1968, dodis.ch/32736.

8. *Sur le déroulement du coup d'Etat du 21 avril 1967*, cf. le rapport politique N° 1 de E. Bourgnon à W. Spühler du 23 avril 1967, dodis.ch/32749.

